

# Mémento à l'acquisition d'une installation domestique (chauffage, énergie)

Les promoteurs de systèmes écologiques, dont la préoccupation est avant tout environnementale, ont l'exigence morale d'intervenir en aval auprès des consommateurs en les informant sur des données d'un marché dont les faiblesses en sont aussi la jeunesse et le manque de contrôle de ses professionnels (édité oct 2010).

Je propose un petit récapitulatif (sans aucun doute à compléter) auquel le particulier pourrait préalablement se référer avant de s'engager avec un installateur.

## Exigences vis à vis d'un installateur

L'organisme Qualit'ENR gestionnaire d'une charte de qualité (QualiPv, qualiSol... ) apporte une relative assurance sur les services rendus par l'installateur. Par ailleurs il ne suffit pas que le professionnel revendique un partenariat ou une affiliation avec un site de confiance, faut-il en apporter la preuve !

L'installateur doit avoir une responsabilité civile professionnelle et décennale, se rapportant aux travaux à exécuter (par ex: le forage sur eau de nappe comporte des risques géologiques et de pérennité d'exploitation, à couvrir).

Attachez une importance certaine aux chantiers (antérieurs d'au moins 1 an) des entreprises auxquelles vous serez amenés à discuter.

Encore une fois l'implantation locale du professionnel sera à votre avantage (références clientèles vérifiables et les facilités d'un service après vente de « proximité »).

Ce qui me pousse à rappeler que la tenue éphémère d'un salon ouvert au public est indiquée à la prise d'informations et de contacts mais inopportune à une transaction de l'importance d'une installation de chauffage ou de production d'électricité !

## Les devis

Demander plusieurs devis est de mise; si les devis ne sont pas comparables, ils peuvent être signe d'une réponse inadaptée d'une installation à vos besoins. Les informations dont vous disposerez pourront alors vous servir d'alarme, les pôles départementaux de l'ADEME sont un point de départ (consultation sur dossier dans l'agence) mais est nécessaire aussi, une documentation plus « fouillée ».

Le devis comprendra les matériels (modèles, normes) et les travaux susceptibles d'être requis à leurs mises en place (soumettez les à la lecture d'un conseiller info-énergie de l'Ademe).

Des litiges peuvent intervenir à tout moment, pendant et après l'exécution des travaux. Pour s'en prémunir ou en faciliter la correction, rester vigilant sur le contenu du devis. C'est un engagement contractuel qui lie les deux parties (signature du maître d'ouvrage et du professionnel).

En cas de non respect, la procédure à l'amiable est de mettre en demeure par recommandé avec AR.

## C'est tout bête

L'achat est généralement conséquent et mérite d'avance une part d'effort personnel, votre intérêt\* ne commande pas que vous puissiez dimensionner votre installation mais que vous sachiez de quel produit l'on vous parle.

\*PS: votre intérêt est aussi celui de l'environnement si je ne m'abuse.

Gillo Armand

---

Sites propres à être consultés avant de s'engager auprès d'un installateur.

- [Les espaces info énergie de vos régions](#): conseils et renseignements de proximité, réseau indépendant.
- [Chauffage, production d'électricité](#): sources indépendantes d'etapenergie sur les énergies renouvelables.
- [Groupement de particuliers](#) utilisateurs de panneaux photovoltaïques (initiative récente mais intéressante).
- [Site sur le photovoltaïque](#) édité par l'association Hespul.
- [Fascicules pdf](#) sur les PAC, chauffe-eau solaire, le photovoltaïque... par l'Agence Qualité Construction (association 1901).
- [Les pompes à chaleur](#) présentées sur le site du Bureau de Recherches Géologiques et Minières.